

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 06/09/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 30/09/16
Affichage le : 26/10/16
Transmission préfecture le : 26/10/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161014-lmc194686-DE-1-1
Du : 26/10/16
Délibération exécutoire le : 26/10/16

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 octobre 2016

**POLITIQUE C02 JEUNESSE
PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FONCTIONNEMENT
DES 3 ILES DE LOISIRS DES YVELINES
EXERCICE 2016**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts régissant les Iles de Loisirs de Saint Quentin en Yvelines, du Val de Seine et des Boucles de Seine fixant la participation du département des Yvelines à leur fonctionnement ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue ;

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE le versement d'une contribution de fonctionnement aux Syndicats Mixtes d'Etude, d'Aménagement et de Gestion des Iles de Loisirs suivants :

1 SMEAG de l'Ile de Loisirs de Saint Quentin en Yvelines	308 873 €
2 SMEAG de l'Ile de Loisirs du Val de Seine	120 000 €
3 SMEAG de l'Ile de Loisirs des Boucles de Seine	67 946 €

DIT que les dépenses, d'un montant total de 496 819 €, seront imputées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6561.

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions annexées à la présente délibération, établies avec chacun des syndicats, ainsi que leurs éventuels avenants.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 octobre 2016

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FONCTIONNEMENT DES 3 ILES DE LOISIRS DES YVELINES EXERCICE 2016

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Marie-Célie Guillaume, Yves Vandewalle.

Procurations (5) : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Philippe Benassaya à Sonia Brau, Christine Boutin à Georges Bénizé, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin.